

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 26 juin 2019	
Nom de l'établissement CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est conforme lors de la visite. Une aire de repos est prédéterminée dans l'établissement, les lits ont la séparation demandés, le matériels de chaque enfant pour la sieste est identifiés. Les procédures du changement de couche est affiché aux endroits désignés, chaque enfant à son matériel identifiés et rangés dans son compartiment.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Le 26 juin 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
France Martin

Le 26 juin 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date